



SYNDICAT NATIONAL CFTC
Finances Publiques
Section du Pas de Calais



Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !



Comité Technique Local du 19 février 2013

Le Comité Technique Local s'est tenu dans les locaux de l'immeuble Brassart le 19 février 2013. Il a commencé à 9 h 15 et s'est terminé à 11 h 00 . La Présidence était assurée par M. Alain SAISON, Directeur Départemental des Finances Publiques de notre département. Le secrétariat a été pris en charge par Mme Isabelle THOMAS, et le secrétariat - adjoint par le syndicat SNUI Solidaires Finances Publiques 62 en la personne de M. Patrick ROUSSEAU.



Il s'agit d'une seconde convocation du C T L du 7 février 2013 sur un seul point d'ordre du jour, suite au vote unanime « CONTRE » des organisations syndicales sur le point Services situés rue du Crinon à Arras : mise en place d'une caisse conjointe.

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

- ☞ SNUI Solidaires
- ☞ F O DGFIP 62
- ☞ C F T C DGFIP 62

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62)
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 06 66 61 81 11
<http://062.cftc-tresor.fr>
CFTC : le syndicat constructif



La Direction se donne bonne conscience.

Son comportement ressemble à du dialogue social, a l'apparence du dialogue social, mais ce n'est pas du dialogue social. C'est comme une certaine boisson qui avait l'apparence, la couleur et le goût d'une autre, sans en être pour autant !!!

Lors du CT L du 7 février 2013, l'ensemble des organisations syndicales représentatives du Pas de Calais a voté contre la mise en place d'une caisse unique pour les services des finances situés rue du Crinchon à Arras. Dans ces conditions, et depuis la mise en place de la nouvelle composition des comités techniques locaux, le projet doit faire l'objet d'un réexamen lors d'une nouvelle réunion.

La direction nous a donc reconvoqué le 19 février 2013, mais sans changer une virgule de son projet initial. Sur la forme, évidemment, elle respecte parfaitement bien la réglementation, mais sur le fond, elle fait preuve une fois de plus d'une totale absence de dialogue social et d'une parfaite rigidité en matière de dialogue directionnel.. A quoi sert de convoquer un nouveau C T L, pour resservir le même potage indigeste que lors du premier. Cela sert uniquement à la direction à se donner bonne conscience. Le positionnement de la direction en la matière ressemble à du dialogue social, a l'apparence du dialogue social, mais ce n'est pas du dialogue social.

Selon la direction, à ce jour, chacune des deux structures gère les opérations de caisse propres à ses missions. Pour autant, le nombre d'opérations de caisse enregistrées en 2012 au sein de ces deux structures n'est pas de volume équivalent : la gestion des opérations de caisse pèse plus lourdement en terme de charge sur la Trésorerie d'Arras Banlieue (575 opérations) que sur la Paierie Départementale (124 opérations) ; **Ces chiffres sont totalement contestés par les organisations syndicales.** Au regard des éléments de charge et de la situation des locaux des deux structures, il est envisagé de mettre en place une caisse conjointe aux services de la Paierie et à ceux de la Trésorerie d'Arras Banlieue ; cette dernière prenant en charge la gestion des opérations de caisse de la Paierie à compter du 1er mars 2013. La caisse sera tenue par la Trésorerie d'Arras Banlieue. **Pour CFTC DGFIP 62, c'est un très mauvais projet, une très mauvaise idée. La charge de travail incombant à l'agent chargé de la caisse sera énorme.**

Au cours du CTL du 7 février, la direction avait développé les arguments suivants. Le regroupement des 2 caisses en un seul endroit réduit les risques d'agressions. De plus, selon elle, le nombre d'opération limité permettrait de réaliser un regroupement. Selon les organisations syndicales, une caisse conjointe peut exister, mais sur le même bâtiment. Dans le cas de la rue du Crinchon, il y aura une signalétique à mettre en place, et un risque de confusion pour les contribuables ou usagers. Il faudra également former le caissier à l'application Hélios.

Concernant la charge du caissier, il existe un total désaccord entre les chiffres de la direction et ceux des syndicats : **dans la proportion de 1 à 4.**

Si une erreur de caisse apparaît, le comptable responsable défini par la direction sera Arras-Banlieue. Pour résumer, la création de cette caisse commune peut se justifier pour raisons de sécurité, mais il est indispensable de s'assurer que la charge du caissier soit correctement évaluée, **ce qui, selon toutes les organisations syndicales, est loin d'être fait.**

La direction estime que rue du Crinchon, il n'y a qu'un seul et unique site. Pour les organisations syndicales, et à preuve du contraire, il y a bien deux sites, deux bâtiments. La direction n'en voit qu'un, comme les Sites de Lens, ou de Calais.

Les 3 organisations syndicales présentes ont unanimement voté CONTRE ce projet.

Question diverse :

1°: Tournées et ramassages des chèques chez les notaires : CFTC DGFIP 62 souhaite savoir s'il existe une obligation pour les agents d'effectuer cette tournée. En fait, nous savons qu'il n'y a aucune obligation, les agents des Finances Publiques ne sont pas des coursiers. CFTC DGFIP 62 demande donc que cette tâche qui occupe parfois un agent presque une heure par jour soit supprimée définitivement. Les collègues ont déjà une charge de travail sans cesse grandissante, en cette époque de suppressions d'emplois, il faut aussi supprimer les tâches non obligatoires ou inutiles.

Réponse de la Direction :

Bien que cette activité ne soit pas obligatoire, la direction n'envisage pas, pour l'instant, de demander aux postes comptables de suspendre ces tournées. Une expérimentation nationale est actuellement en cours pour le traitement ainsi que la collecte de ces chèques. La Direction nous informera de l'évolution de ce dossier.

Compte rendu de vos représentant(e)s CFTC DGFIP 62 au C T L

Martine Henequin
DDFiP Comptabilité

Jean-François Heneman
R R Boulogne sur Mer (EMR)

Gabriel Gaillard
R R Boulogne sur Mer (EMR)



Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Gabriel Gaillard, Secrétaire Départemental, R F Boulogne sur Mer (E M R 62)
16 rue Victor Hugo, 62200 Boulogne sur Mer, 06 66 61 81 11
<http://062.cftc-tresor.fr>

CFTC : le syndicat constructif